

ANNEXE

Stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sur l'Arc Méditerranéen sur la période 2019 – 2021

Références :

- [1] Courrier du préfet de coordonnateur de la façade méditerranéenne aux ministres chargés de l'environnement et de l'intérieur du 19 mars 2016 relatif à la mise en œuvre de l'instruction du gouvernement du 31 décembre 2015 « arc méditerranéen »
- [2] Courrier du préfet coordonnateur de la façade méditerranéenne aux préfets de région et de département du 20 juillet 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre et de coordination interrégionale des dispositions en matière de prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen
- [3] Courrier du préfet coordonnateur de la façade méditerranéenne aux ministres chargés de l'environnement et de l'intérieur du 13 octobre 2016 concernant les modalités de mise en œuvre et de coordination interrégionale des dispositions en matière de prévention des risques d'inondation liés à des épisodes de pluies intenses dans le cadre de saison cévenole 2016-2017
- [4] Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) publié en 2014 par le ministère en charge de l'écologie
- [5] Projet feuille de route des services déconcentrés pour la période 2019-2021 produit par la DGPR
- [6] Propositions d'actions pour mieux gérer les inondations en zone méditerranéenne et limiter leurs conséquences - Synthèse du collège « Prévention des risques naturels et technologiques » - CGEDD - 2016

Annexes :

1. Lettre de mission pour la coordination zonale de la prévention des inondations sur l'arc méditerranéen publiée en juillet 2017
2. L'arc méditerranéen en quelques chiffres clés
3. Plaquettes « Bilan et perspectives » de la mission « Inondation Arc Méditerranéen » publiés fin 2017 et fin 2018
4. Bilan de l'évaluation 2018 auprès des bénéficiaires de l'intérêt des productions de la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »
5. Programme d'actions pour l'année 2019

I. Pour une stratégie zonale de prévention des risques d'inondation

I.1. Rappel du contexte

Les inondations d'octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes ont causé la mort d'une vingtaine de personnes.

Les enseignements de cette catastrophe ont conduit à des instructions visant à améliorer la prévention des inondations sur l'arc méditerranéen, notamment sur les champs suivants :

1. information du public ;
2. vulnérabilité des parkings souterrains et des campings ;
3. gestion des risques de ruissellement ;
4. maîtrise de l'urbanisation ;
5. préparation de la crise.

A également été décidée, par les ministères en charge de l'écologie et de l'intérieur, l'instauration d'une campagne « pluies intenses méditerranéennes » sur 15 départements des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie et Corse du 1^{er} septembre au 15 décembre de chaque année. Cette période est un moment fort de mobilisation de l'État et des collectivités pour communiquer et sensibiliser les populations sur les bons comportements face à des pluies intenses méditerranéennes.

I.2 Une mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »

I.2.1 Création

Si l'historique des événements montre que 15 départements sont particulièrement exposés aux pluies intenses méditerranéennes et aux inondations rapides, l'ensemble des départements de la zone de défense et de sécurité sud sont concernés et se doivent d'anticiper d'éventuels événements. L'impact du changement climatique nous fait craindre par ailleurs une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements.

Une coordination interrégionale de la prévention des risques d'inondation s'est révélée nécessaire pour contribuer à une cohérence des politiques menées et favoriser le partage d'expériences à cette échelle.

C'est ainsi, qu'en réponse à l'instruction interministérielle du 31 décembre 2015, en cohérence avec les propositions d'actions pour mieux gérer les inondations en zone méditerranéenne et limiter leurs conséquences publiées par le CGEDD en 2016 [6], et par courriers cités en référence [1,2,3], le préfet coordonnateur de la façade méditerranéenne a mis en place en juin 2007 une coordination interrégionale pour la prévention des risques d'inondation spécifique à l'arc méditerranéen s'appuyant sur la DREAL de zone de défense sud et l'EMIZ sud (État-Major Interministériel de la zone de défense et de sécurité sud) .

La mission interrégionale pour la coordination de la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen est placée auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) en tant que DREAL de zone de défense.

I.2.2 Objectifs

La mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » a pour objectif de renforcer la performance des dispositifs de prévention des risques d'inondation (dans toutes ses composantes) et de contribuer à une cohérence zonale dans la mise en œuvre opérationnelle sur l'ensemble de l'arc méditerranéen.

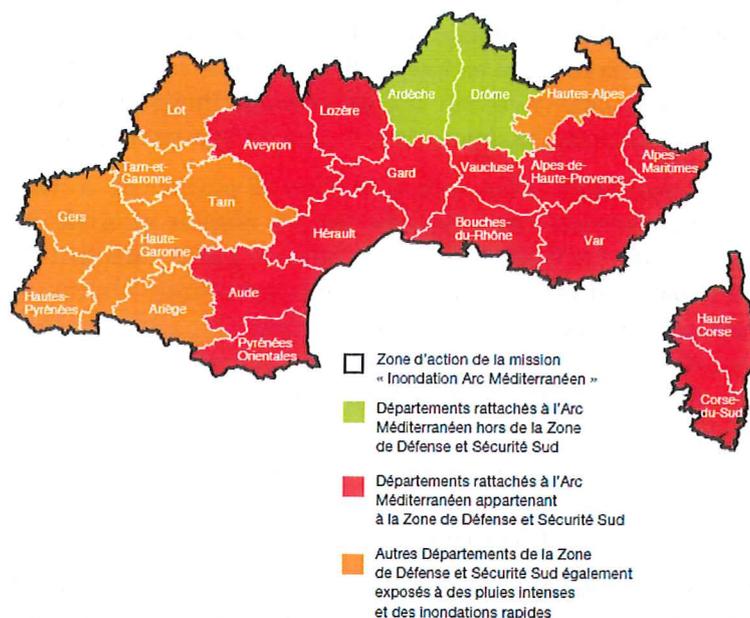
Pour cela, elle veille à un travail interministériel et multi-partenarial en favorisant notamment les synergies entre les acteurs de la prévention et de la protection civile.

Elle conduit, participe et apporte son soutien, le cas échéant, à des actions concrètes de terrain en partenariat avec des acteurs locaux pour en tirer des enseignements, favoriser la démultiplication de démarches pertinentes voire formuler des recommandations utiles à l'ensemble de la zone de défense et de sécurité sud. Elle concourt ainsi à la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire en place en matière de prévention des risques naturels, en s'insérant dans la mise en place de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui fait, de plus en plus, des collectivités, un acteur majeur.

Sa mission porte sur 23 départements : les 21 départements de la zone de défense et de sécurité sud ainsi que la Drôme et l'Ardèche¹. Si ces 23 départements présentent des niveaux d'exposition et des contextes différents, les productions de la mission interrégionale sont appropriables par chacun d'entre eux.

La lettre de mission est détaillée en annexe 1.

¹ Rappelons que ces deux départements font partie des territoires prioritaires identifiés dans les instructions nationales



Cartographies relatives à la zone d'action de la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »

Les caractéristiques de la zone d'action de la mission interrégionale « inondation arc méditerranéen » sont présentées en annexe 1 au travers de quelques chiffres clés.

La mission interrégionale apporte une capacité supplémentaire de **travail en réseau multi-acteurs et interministériels de la prévention des inondations** (services de l'État, collectivités, autorités en charge de la GEMAPI, acteurs techniques, SDIS, observatoires...).

En cohérence avec son rôle facilitateur et d'impulsion, **elle ne se substitue, ni aux services de l'État locaux (préfectures, DDTM, DREAL), ni aux collectivités, mais travaille en lien avec eux pour répondre à des difficultés ou des besoins communs. Elle aide à identifier et à valoriser les bonnes pratiques et à évaluer la performance de l'action publique dans le domaine de la prévention des risques d'inondations rapides.** La mission interrégionale développe dans ce cadre des partenariats locaux pour tester de nouvelles approches, conduire des études, produire des recommandations zonales en termes de gestion de crise et expérimenter de nouveaux outils ou démarches au bénéfice de l'ensemble de la communauté de travail.

En complémentarité à l'animation régionale de chacune des quatre DREAL de région de sa zone d'action, la mission interrégionale assure une animation et propose un partage d'expériences inter-DREAL dans le champ de la prévention des risques d'inondations rapides sur l'arc méditerranéen. En fonction des attentes et des besoins exprimés par les DREAL, elle peut conduire des actions zonales au bénéfice de l'ensemble des services de l'État régionaux (ex : développement de kits de formation à l'utilisation opérationnelle des outils d'anticipation locale des phénomènes de pluies intenses et d'inondations rapides). Elle travaille également en lien et dans ce même esprit avec la DREAL du bassin Rhône-Méditerranée.

La mission interrégionale est également un relais du niveau national sur le territoire zonal. Elle peut en ce sens assister la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et la Direction de la Sécurité Civile et des Gestions de Crise du Ministère de l'Intérieur pour l'expérimentation, la déclinaison et le suivi au niveau zonal des instructions et des actions nationales. C'est notamment dans ce cadre qu'elle relaie et accompagne la campagne de communication nationale « pluies intenses méditerranéennes ».

La stratégie zonale s'appuie notamment sur les orientations nationales exposées dans la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation publiée en 2014 [4] et sur les propositions d'actions pour mieux gérer les inondations en zone méditerranéenne et limiter leurs conséquences publiées par le CGEDD en 2016 [6]. Son socle repose également sur les attentes exprimées par les acteurs de la zone de défense et de sécurité et les actions engagées depuis la création de la mission interrégionale.

Concernant la prévention des risques inondation, son activité et sa posture de travail s'inscrivent en outre dans la feuille de route des services déconcentrés sur les risques naturels et hydrologiques, élaborée par la DGPR pour la période 2019-2021. Dans ce cadre, le positionnement de l'État vis-à-vis des collectivités vise à être en capacité d'apporter des précisions sur le cadre réglementaire et à faciliter la mise en réseau multi-partenariale, mais sans se substituer aux maîtrises d'ouvrage locales.

La présente stratégie zonale de prévention des risques d'inondations sur la période 2019-2021 a fait l'objet d'une consultation officielle des partenaires institutionnels par le préfet de zone de défense et de sécurité sud de décembre 2018 à février 2019.

À l'issue, cette stratégie zonale est validée et explicitée dans le présent courrier.

1.2.3. Une action dynamique et reconnue des bénéficiaires

Depuis sa création, de nombreuses actions ont été menées par la mission en lien avec les territoires et les acteurs en présence (services de l'État, collectivités, services de secours, associations...).

Le suivi des activités de la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » et le partage des réalisations sont notamment assurés via une page dédiée du site internet de la DREAL PACA à l'adresse suivante :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/> - onglet prévention des risques / inondations arc méditerranéen

Les réunions annuelles d'échanges de la communauté de travail zonale « inondation » animées par la mission interrégionale ont été plébiscitées et sont pérennisées à la demande des participants de plus en plus nombreux.

Afin d'avoir un retour des bénéficiaires (services de l'État, collectivités, syndicats de rivière, citoyens, associations...) sur quelques productions de la mission « Inondation Arc Méditerranéen », un court questionnaire web a été élaboré et diffusé pour renseignement du 1^{er} septembre au 15 octobre 2018. Près de 210 personnes ont contribué. Les résultats de cette enquête sont présentés dans l'annexe 3. Ils témoignent que, malgré sa jeunesse, la mission commence à être connue mais que ses productions méritent d'être largement diffusées. Les personnes interrogées reconnaissent l'intérêt des productions réalisées et souhaitent s'en saisir en local.

Ces premières tendances associées à l'expression des besoins par les bénéficiaires seront utiles afin d'améliorer les prochaines productions de la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen ». Ce type d'enquête sera renouvelé périodiquement afin de mesurer l'évolution de ces tendances et d'écouter les bénéficiaires quant à leurs attentes.

Par ailleurs, nombre de territoires et d'acteurs se sont appropriés les productions de la mission et les ont relayés en demandant l'apposition de leur logo sur les livrables.

Les propositions de partenariats pour conduire des actions innovantes se font également de plus en plus nombreuses et témoignent du fait que les acteurs se saisissent de la mission interrégionale pour les accompagner.

Les éléments précités confirment l'intérêt de la mission créée en 2017 et de ses actions. Il s'agit donc aujourd'hui d'inscrire l'action dans la durée et de partager les champs et les priorités de travail au sein d'une stratégie zonale de prévention des risques d'inondation.

I. 3. Une déclinaison et une mise en œuvre partenariale et multi-acteurs

La mise en œuvre de la stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sera menée par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le compte du préfet de zone de défense et de sécurité sud.

Conformément à la lettre de mission en annexe 1, cette mise en œuvre est réalisée en étroite collaboration avec l'EMIZ Sud (dont le bureau de planification de sécurité nationale), l'ensemble des DREAL (AURA, Occitanie, PACA, Corse), des préfetures, et DDTM de la zone de défense.

Sur la zone de défense, et plus particulièrement sur les territoires les plus exposés de l'Arc Méditerranéen, des relations multiples sont entretenues avec tous les échelons territoriaux des services de l'État (département, bassin, zone) et des collectivités (Régions, Départements, autorités gémapiennes, SDIS, ...). Il en est de même avec le réseau scientifique et technique (Cerema, BRGM, IRSTEA, Météo France, SPC, et les services de l'administration centrale comme le SCHAPI...) et les observatoires des risques d'inondation.

Sur le territoire de l'arc méditerranéen, les directions régionales et départementales des services de l'État travaillent en étroite collaboration avec la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen ». Elles sont forces de propositions pour enrichir la stratégie zonale et les plans d'actions associés et font remonter leurs attentes et celles des acteurs locaux. Elles contribuent à la mise en œuvre de la stratégie zonale et relaient les productions réalisées par la mission au bénéfice de l'ensemble des territoires sur leur zone d'action. Elles proposent et aident à la mission pour le recueil de bonnes pratiques, la consolidation d'indicateurs et la conduite d'expérimentations sur leur territoire.

Au niveau national, et afin de veiller à la bonne articulation des actions zonales avec le cadre réglementaire et législatif, les lignes directrices et la doctrine nationale, la mission « Inondation Arc Méditerranéen » est un interlocuteur technique privilégié de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), de la Direction Générale de la Sécurité Civile et des Gestions de Crises (DGSCGC), du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), du Service de Défense, de sécurité et d'intelligence économique (SDSIE) et de l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN).

Pour la production d'éléments techniques et la mise en œuvre d'actions, la mission « Inondation Arc Méditerranéen » travaille notamment avec :

- les chefs de services et de pôles risques des DREAL de la zone de défense ;
- les chefs des services de prévision des crues (SPC) de la zone de défense ;
- les chefs de SIDPC et SIRACEDPC de la zone de défense ;
- les services « risques » des DDTM, et plus particulièrement des renforts dédiés à la problématique de la prévention des pluies intenses sur l'arc méditerranéen ;
- les appuis techniques de la zone de défense : Cerema, BRGM, Météo-France, IRSTEA... ;
- des partenaires extérieurs : associations (dont le CEPRI, le Cypres, l'IFFO-RME et l'Irma), bureaux d'études, collectivités, syndicats de rivière, l'Entente pour la forêt méditerranéenne de Valabre...

Cette stratégie pluriannuelle est déclinée chaque année, sous l'autorité et la coordination du préfet de zone, en plans d'actions thématiques annuels préparés avec l'ensemble des partenaires institutionnels précités.

Les plans d'actions veilleront à une répartition géographique équilibrée des démarches expérimentales mises en œuvre.

Le plan d'action annuel validé pour l'année n+1 est diffusé à l'ensemble des partenaires fin d'année n. Il est accompagné du bilan de la mise en œuvre des actions réalisées sur l'année n.

Cette stratégie zonale est construite en cohérence avec, et alimente, les stratégies régionales et départementales de prévention des risques naturels, à l'initiative des préfets concernés.

Pour l'animation des acteurs du territoire et le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie zonale, le préfet de zone de défense et de sécurité sud, et à travers lui, la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen », s'appuie notamment sur :

- le CAF pour le suivi par l'État du dispositif stratégique dans son ensemble ;
- les relais faits en CAR au niveau de chacune des 4 régions concernées ;

- les Clubs « Risques » et les Clubs « PAPI » régionaux animés par les DREAL et associant l'ensemble des DDT(M) de leur territoire ;
- les CDRNM pour le suivi par l'ensemble des partenaires des démarches et des actions à enjeux départementaux ou locaux ;
- la communauté de travail zonale « Inondation Arc Méditerranéen » réunie en octobre de chaque année qui associe les 23 départements exposés ;
- le groupe de coordination interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » réuni 3 à 4 fois par an qui associe les 4 DREAL ainsi que les référents départementaux « arc méditerranéen », les experts et les partenaires clés de la zone d'action de la mission interrégionale ;
- les observatoires régionaux des risques naturels.

Des indicateurs de suivi relatifs à l'état des risques d'inondation, la mise en œuvre et la performance de la présente stratégie zonale sont développés et mis à jour périodiquement par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen ». Ils sont produits par la mission elle-même dans le cadre du suivi de son action et en mobilisant les bases de données existantes.

Certains de ces indicateurs sont mentionnés ci-après dans la description des axes de la stratégie. Ils s'appuient en partie sur les indicateurs nationaux associés à la stratégie nationale de prévention des risques d'inondation et à la feuille de route « risques naturels » des services déconcentrés de l'État établis par les directions générales des ministères concernés.

I. 4. Le pilotage et les moyens de la stratégie

Les plans d'actions zonaux feront l'objet d'une programmation et d'un bilan annuel, qui seront présentés dans les instances de pilotage et de concertation départementales (ex : CDRNM), régionales (ex : CAR) et zonale (ex : CAF).

Certains livrables le nécessitant feront l'objet d'échanges préalables avec la DGPR et la DGSCGC avant diffusion sur l'arc méditerranéen.

En parallèle, cet exercice sera présenté dans le cadre du dialogue de gestion régional, du dialogue de gestion de bassin et du dialogue de gestion national afin de veiller à l'adéquation entre l'ambition et les moyens de l'administration ainsi que de justifier les demandes de moyens formulées.

II. La stratégie zonale « Inondation Arc Méditerranéen »

II. 1 L'architecture de la stratégie zonale

La stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sur la période 2019-2021 s'articule autour des 5 axes transverses suivants :

- **Axe I - Renforcer l'information préventive et développer la culture du risque ;**
- **Axe II - Développer le partage d'expérience et la montée en compétences des acteurs;**
- **Axe III - Aider au développement de l'anticipation locale des crises et en tirer des enseignements pour l'avenir ;**
- **Axe IV - Favoriser l'innovation et l'expérimentation de nouveaux outils et démarches pour améliorer la performance de la prévention des risques ;**
- **Axe V - Assurer une expertise, un accompagnement et un appui technique thématique auprès des acteurs du territoire pour mieux appréhender les risques d'inondation.**

Chacun de ces axes transverses se décline en un certain nombre d'orientations auxquelles sont associés quelques premiers indicateurs de suivi comme présenté dans le tableau de synthèse ci-après.

Axe transverse	Orientations stratégiques	Indicateurs
Axe I – Renforcer l'information préventive et développer la culture du risque	<p>O.I.1. Améliorer la culture du risque sur les risques d'inondation, et notamment sur les bons comportements, en mobilisant de nouveaux formats et vecteurs</p> <p>O.I.2. Conduire des actions spécifiques dans le domaine de l'éducation préventive et de la sensibilisation des plus jeunes</p> <p>O.I.3. Accompagner la réalisation, la mise à jour et la communication sur le volet « inondation » des outils réglementaires d'information préventive auprès des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - enrichissement et suivi de la fréquentation de la page internet de la mission interrégionale sur le site internet de la DREAL PACA - suivi quantitatif et qualitatif de la révision et de la réalisation du volet « Inondation » des DDRM et des DICRIM - résultats des enquêtes de satisfaction périodiques sur une sélection de productions de la mission - nombre de conférences de presse et bilan des retombées - nombre de réunions publiques d'information préventive et nombre de personnes ayant participé à ces réunions - résultats d'enquêtes relatives à l'évolution de la perception des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen
Axe II – Développer le partage d'expérience et la montée en compétences des acteurs	<p>O.II.1. Contribuer à une animation interrégionale efficace</p> <p>O.II.2. Favoriser le partage d'expérience, les synergies et les démarches partenariales</p> <p>O.II.3. Contribuer au maintien et au développement des compétences techniques à tous les niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - production et mise à jour d'indicateurs sur les PAPI labellisés sur l'arc méditerranéen - publication de recueil de bonnes pratiques thématiques - nombre et type de partenariats mobilisés annuellement - organisation et bilan de la réunion annuelle de la communauté de travail zonale inondation - nombre de réunions de coordination interrégionale des services - interventions dans des instances de pilotages et de concertation locales - nombre de formations conçues et mises en œuvre dans le domaine de la prévention des inondations et de personnes formées par an
Axe III – Aider au développement de l'anticipation locale des crises et en tirer des enseignements pour l'avenir	<p>O.III.1. Contribuer à la montée en compétences et l'accompagnement des acteurs pour la gestion de crise « inondation »</p> <p>O.III.2. Inciter à la conduite d'exercices de crise inondation</p> <p>O.III.3. Développer, intégrer les enseignements et communiquer sur les démarches de retour d'expérience post-événements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre et caractéristiques des exercices de crise réalisés, - nombre annuel de personnes impliquées dans des exercices de crise - suivi quantitatif et qualitatif des documents de planification de la gestion de crise (ORSEC, PICS et PCS) - nombre d'outils d'aide aux territoires mis à disposition pour mieux faire face à une crise « inondation »
Axe IV – Favoriser l'innovation et l'expérimentation de nouveaux outils et démarches pour améliorer la performance de la prévention des risques d'inondation	<p>O.IV.1. Contribuer au développement d'outils innovants pour la prévention des inondations</p> <p>O.IV.2. Impulsion et accompagnement de démarches territoriales expérimentales sur des thèmes émergents en vue de recommandations zonales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'outils innovants développés - nombre de démarches expérimentales réalisées
Axe V – Assurer une expertise, un accompagnement et un appui technique thématique auprès des acteurs du	<p>O.V.1. Animation technique interrégionale sur des thèmes prioritaires</p> <p>O.V.2. Impulsion et accompagnement de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions d'animation techniques - nombre d'approches expérimentales thématiques mises en œuvre

territoire pour mieux appréhender les risques d'inondation	démarches territoriales expérimentales thématiques en vue de recommandations zonales	
--	--	--

Chacun des cinq axes est détaillé ci-après (enjeux, actions déjà réalisées dans le domaine par la mission interrégionale, orientations stratégiques et indicateurs pressentis).

II.2. Axe I – Renforcer l'information préventive et développer la culture du risque

II.2.1 Les enjeux de cet axe

La prévention des risques d'inondation ne peut se faire sans une diffusion de l'information et de la connaissance des phénomènes, des aléas, de la vulnérabilité et des risques auprès d'un large public.

Pour que chaque citoyen soit acteur de sa propre prévention, il est indispensable en effet qu'il ait conscience de son exposition et de ses moyens d'actions.

Par ailleurs, la mémoire du risque est éphémère dans le sens où les événements passés sont souvent rapidement oubliés et il convient de rappeler régulièrement les enseignements de ceux-ci et de développer la culture et la conscience du risque.

La sensibilisation des adultes passe par ailleurs souvent pour la sensibilisation des plus jeunes. En ce sens, l'éducation préventive est un vecteur efficace pour communiquer sur les risques et développer les bons réflexes en cas d'évènement.

La préparation des citoyens à faire face à de futurs évènements passe par une prise de conscience de la nature et de la violence des phénomènes et de leurs conséquences sur les différents enjeux. Elle doit permettre de comprendre également l'intérêt des bons comportements et réflexes face à ces événements extrêmes. Sur ce point, l'approche visuelle par la mobilisation et la présentation de photos et de vidéos a semblé la plus démonstrative et parlante pour sensibiliser le grand public et les acteurs du territoire.

Il s'agit par ailleurs de développer l'implication des citoyens, acteurs de la prévention des risques, en les incitant à travailler sur leur résilience propre et à contribuer aux actions collectives *via* des démarches collaboratives.

De nombreuses initiatives et divers outils sont disponibles et à développer dans ce champ, la responsabilité de leur mise en œuvre étant partagée entre l'État, les collectivités mais également des gestionnaires publics ou privés de réseaux ou d'équipements.

Au-delà des outils réglementaires que sont notamment les DDRM, les DICRIM et l'IAL, d'autres démarches et outils peuvent être développés pour renforcer la performance de l'information préventive (internet, réseaux sociaux ...).

Enfin, au regard de l'attente exprimée par les bénéficiaires, il s'agit d'établir une stratégie de communication sur les actions menées par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » afin de renforcer le rayonnement et de faciliter l'accès aux productions de la mission interrégionale par le plus grand nombre.

II.2.2 Les actions déjà réalisées par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »

Depuis 2017, la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » a mis en œuvre de nombreuses actions visant à renforcer l'information préventive et développer la culture du risque. Sont à noter par exemple (liste non exhaustive) :

- le relai actif de la campagne nationale de communication « pluies intenses méditerranéennes » sur l'arc méditerranéen ;
- la réalisation d'une dizaine de vidéos d'information et de sensibilisation du public ;
- les publications d'une douzaine de plaquettes d'information :
 - sur le rôle et les responsabilités des différents acteurs (dont le maire et le citoyen) ;
 - sur les bons comportements en voiture, en matière d'usage des parkings souterrains, face au risque de tsunami ...

- la mobilisation des démonstrateurs « porte de voiture » et « porte de garage » développés par le SCHAPI sur une douzaine de manifestations sur la zone de défense et de sécurité sud, formalisation d'un retour d'expérience de cette utilisation et mise en œuvre des actions correctives ;
- le recueil de près de 250 vidéos et 2500 photos illustrant les phénomènes, leurs conséquences et les bons comportements à adopter et consolidation d'un support de présentation (diaporama) mis à disposition gratuitement sur demande ;
- l'organisation de la première édition du concours « Mouille ta plume » pour les établissements d'enseignements, remise des prix et publication d'un recueil des productions ;
- la publication d'un cahier de jeux pour les 5 à 12 ans et d'un recueil d'activités pour les plus de 12 ans ;
- l'analyse du contenu du volet « inondation » des 23 DDRM et d'une sélection de DICRIM sur l'arc méditerranéen ;
- le recueil des enquêtes de perception des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen et formalisation de recommandations pour mener de telles démarches ;
- l'analyse de la mobilisation des réseaux sociaux dans le domaine de la prévention des risques d'inondation rapide ;
- l'organisation de plusieurs conférences de presse dédiées aux pluies intenses méditerranéennes et au risque d'inondation ;
- les interventions au sein de diverses manifestations pour sensibiliser les acteurs du territoire à la prévention des risques d'inondations rapides.

Afin de veiller à un accès à l'information des populations étrangères en présence sur le territoire de l'arc méditerranéen, il est à noter que certaines productions ont été traduites en anglais et mise en ligne sur une page anglophone dédiée à la mission interrégionale sur le site internet de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inter-regional-flood-mission-in-the-mediterranean-r2263.html>).

II.2.3 Orientations stratégiques définies pour l'axe I :

- O.I.1. Améliorer la culture du risque sur les risques d'inondation, et notamment sur les bons comportements, en mobilisant de nouveaux formats et vecteurs
- O.I.2. Conduire des actions spécifiques dans le domaine de l'éducation préventive et de la sensibilisation des plus jeunes
- O.I.3. Accompagner la réalisation, la mise à jour et la communication sur le volet « inondation » des outils réglementaires d'information préventive auprès des populations

II.2.4 Indicateurs pressentis

Les indicateurs pressentis pour le suivi de cet axe stratégique sont (liste non exhaustive):

- l'enrichissement et suivi de la fréquentation de la page internet de la mission interrégionale sur le site internet de la DREAL PACA ;
- le suivi quantitatif et qualitatif de la révision et de la réalisation du volet « Inondation » des DDRM et des DICRIM ;
- les résultats des enquêtes de satisfaction périodiques sur une sélection de productions de la mission ;
- le nombre de conférences de presse et bilan des retombées ;
- le nombre de réunions publiques d'information préventive et nombre de personnes ayant participé à ces réunions ;
- les résultats d'enquêtes relatives à l'évolution de la perception des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen.

II.3. Axe II – Développer le partage d'expérience et la montée en compétences des acteurs

II.3.1 Les enjeux de cet axe

L'animation interrégionale s'appuie notamment sur une large communauté de travail. Elle associe notamment l'ensemble des services de l'État nationaux, zonaux, régionaux et départementaux impliqués dans la prévention des risques d'inondation, des représentants de collectivités locales ainsi que les établissements publics et appuis techniques concernés tels que Météo-France, le Cerema, l'IRSTEA, le Cyprès, l'IFFO-RME, l'Irma... Elle est un lieu d'échange privilégié pour discuter des difficultés rencontrées et valider la programmation des actions à venir. Des témoignages territoriaux d'expériences locales positives illustrent les réalisations. Cette communauté de travail est réunie une fois par an à l'automne.

Une animation interne spécifique des services de l'État (DREAL, référents « inondation arc méditerranéen », SPC et partenaires techniques) est assurée par la mission interrégionale notamment au travers de réunion périodique de coordination (3 à 4 par an environ). Ces rencontres permettent un suivi en temps réel des avancées de la mission, une écoute des besoins des services et des échanges techniques thématiques.

La stratégie zonale doit favoriser la mise en réseau des différents acteurs de la prévention des risques d'inondation à tous les niveaux, et particulièrement, au sein des services de l'État et des collectivités territoriales, en fonction de leurs compétences respectives. Il s'agit également de veiller à la complémentarité, à la synergie des actions menées sur le territoire et à une vision intégrée de la gestion des risques d'inondation. Sur ce point, l'exercice de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », dite GEMAPI, est en ce sens une réelle opportunité. Dans ce cadre, la mission interrégionale se doit de favoriser le recueil et la diffusion de bonnes pratiques ainsi que le développement de partenariats locaux pour la conduite d'actions innovantes.

La stratégie zonale vise enfin au développement des compétences des décideurs et les acteurs locaux de la prévention des risques d'inondation. Dans ce cadre, des formations sont conçues et mises à disposition des acteurs pour déploiement sur leur territoire.

II.3.2 Les actions déjà réalisées par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »

Depuis sa création, la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » a mis en œuvre de nombreuses actions visant à renforcer le partage d'expérience et la montée en compétences des acteurs. Sont à noter par exemple (liste non exhaustive) :

- en matière de partage d'expérience :
 - l'organisation de trois réunions de la communauté de travail zonale inondation en 2016, 2017 et 2018 ;
 - l'organisation d'une dizaine de réunions de coordination interrégionale inter-services ;
 - les échanges transfrontaliers avec l'Italie et l'Espagne sur la prévention des risques d'inondation rapide ;
 - la réalisation d'un recueil de bonnes pratiques sur les campings face au risque d'inondation sur l'arc méditerranéen ;
 - l'analyse des PAPI labellisés sur l'arc méditerranéen.
- en matière de montée en compétences des acteurs :
 - la publication de plaquettes sur le rôle et la responsabilité des acteurs (maire, citoyen, gestionnaire de camping, gestionnaire d'ERP, gestionnaire d'entreprise) ;
 - la conception et la mise en œuvre d'une session pilote de formation de pair à pair entre élus ;
 - la conception d'un kit de formation sur l'utilisation opérationnelle des outils de vigilance et d'anticipation.

II.3.3 Orientations stratégiques définies pour l'axe II:

O.II.1. Contribuer à une animation interrégionale efficace

O.II.2. Favoriser le partage d'expérience, les synergies et les démarches partenariales

O.II.3. Contribuer au maintien et au développement des compétences techniques à tous les niveaux

II.3.4 Indicateurs pressentis

Les indicateurs pressentis pour le suivi de cet axe stratégique sont (liste non exhaustive):

- la production et la mise à jour d'indicateurs sur les PAPI labellisés sur l'arc méditerranéen ;
- la publication de recueil de bonnes pratiques thématiques ;
- le nombre et le type de partenariats mobilisés annuellement ;
- l'organisation et le bilan de la réunion annuelle de la communauté de travail zonale inondation ;
- le nombre de réunions de coordination interrégionale des services ;
- les interventions dans des instances de pilotages et de concertation locales ;
- le nombre de formations conçues et mises en œuvre dans le domaine de la prévention des inondations et de personnes formées par an.

II.4. Axe III – Aider au développement de l'anticipation locale des crises et en tirer des enseignements pour l'avenir

II.4.1 Les enjeux de cet axe

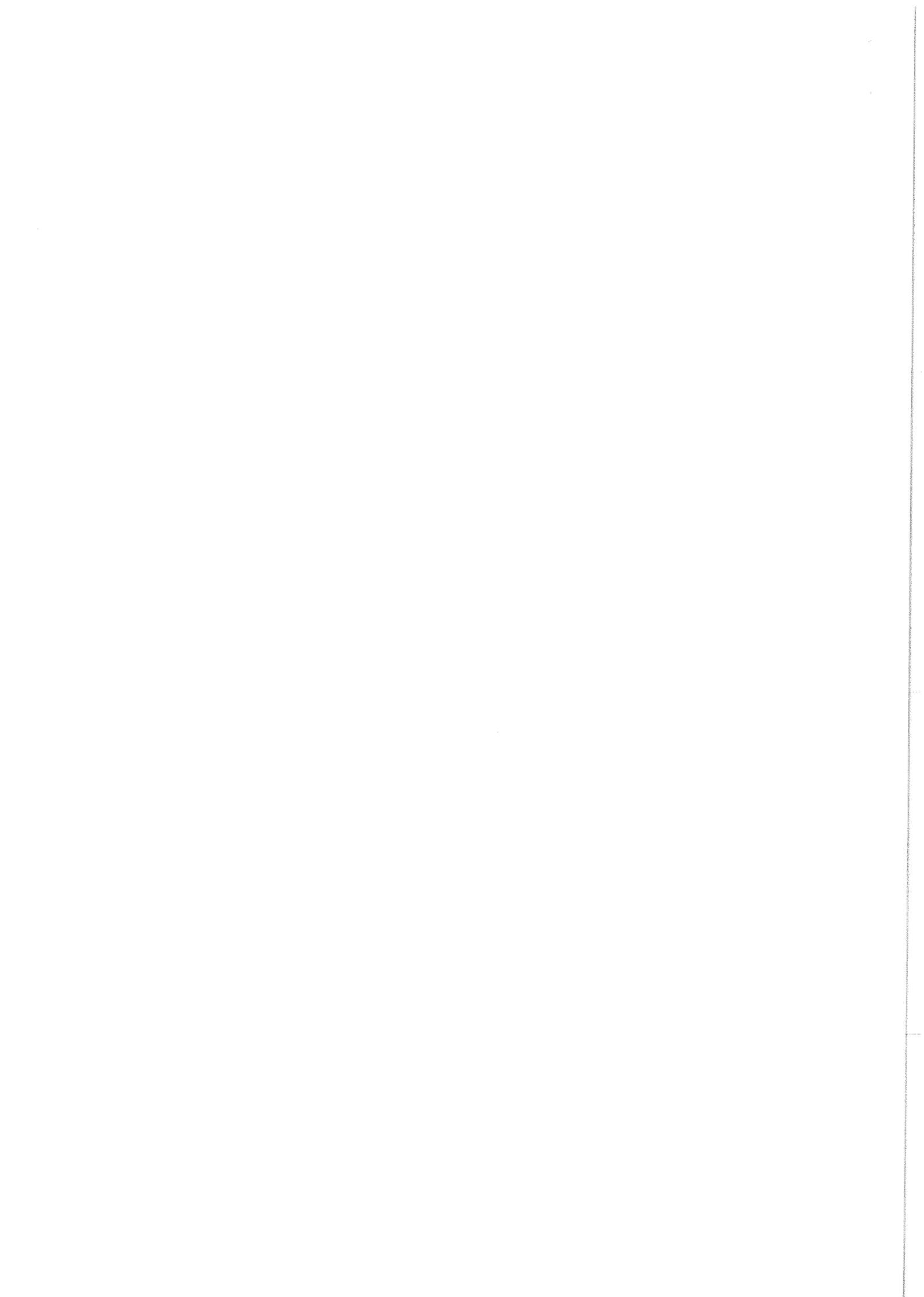
L'amélioration de la résilience de nos territoires passe par une meilleure anticipation et préparation à faire face à une crise « inondation » et ce pour tous les acteurs (services de l'État, collectivités, SDIS, gestionnaires d'ouvrages et d'infrastructures, citoyens...). Le lien entre les politiques de prévention des risques d'inondation et les politiques de préparation et gestion de crise se doit aujourd'hui d'être plus fort et de s'appuyer sur un travail multipartenarial et interministériel. Ce rapprochement et le développement des compétences des acteurs en matière de gestion de crise et post-crise sont au cœur des préoccupations et des enjeux inhérents à la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen ». Le développement de formations (notamment pour favoriser l'utilisation opérationnelle des outils de vigilance et d'avertissement) et l'aide à la conduite d'exercices impliquant des acteurs aux profils divers sont sur ce point des actions clés.

Concernant les services de l'État, si l'animation régionale de la mission « Référent départemental inondation » (RDI) placée au sein des DDTM est assurée par les DREAL, la mission interrégionale peut apporter son appui pour répondre à des besoins spécifiques et communs sur l'arc méditerranéen et disposer d'une vision globale de la montée en puissance des missions RDI sur son territoire d'action.

La planification de la gestion de crise (dispositions ORSEC, Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde, plans spécifiques à certains enjeux) doit se poursuivre. Sur ce point l'analyse des dispositifs existants et la formulation de recommandations zonales en vue de leur optimisation est utile à l'ensemble de la communauté de travail.

Si ce risque est moins connu et moins fréquent par rapport à des inondations courantes, l'arc méditerranéen est exposé au risque de tsunami. La conscience de ce risque, la réactivité des gestionnaires de crise une fois l'alerte reçue et l'acquisition de réflexes sont autant d'éléments fondamentaux pour limiter les conséquences humaines d'un tel phénomène. Si la mission interrégionale a permis d'avancer sur de nombreux points, les travaux menés montrent que l'amélioration de l'alerte descendante reste un besoin d'actualité et doit faire l'objet de réflexions et d'expérimentations spécifiques. Il en est de même en matière de prévision, de vigilance et d'avertissement, champs dans lesquels les travaux d'optimisation des outils d'anticipation en présence (dont le développement des systèmes de surveillance et d'avertissement locaux) doivent être poursuivis.

Aujourd'hui face à l'intensité et à la récurrence croissante des phénomènes d'inondation extrême, il apparaît essentiel que les décideurs et les communautés scientifique et technique développent les démarches de capitalisation de retour d'expérience suite à des événements. La mission interrégionale se doit d'une part d'analyser les enseignements des événements passés mais également de contribuer et de suivre les retours d'expériences des événements à venir afin de veiller à une identification des pratiques et à un large partage des leçons tirées. Sur ce point, les acteurs doivent être accompagnés à mieux se préparer à la gestion post-crise.



II.4.2 Les actions déjà réalisées par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »

Depuis 2017, la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » a mis en œuvre de nombreuses actions visant à développer l'anticipation locale et à tirer des enseignements pour l'avenir. Sont à noter par exemple (liste non exhaustive) :

- la publication d'une plaquette et d'un article relatifs à l'anticipation locale ;
- la réalisation de formations à la gestion de crise et à l'anticipation locale ;
- le développement d'un kit de formation à l'utilisation opérationnelle des outils de vigilance et d'alerte ;
- la rédaction d'un cahier technique sur l'anticipation locale ;
- la co-organisation des deux journées techniques sur la gestion de crise (mobilisation de la solidarité intercommunale et volet inondation des planifications de gestion de crise) ;
- l'assistance à la conception et l'organisation d'exercices de crise inondation (ex : préfectures des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, Syndicat Mixte de l'Argens) ;
- la rédaction d'un cahier technique sur l'organisation des exercices de crise inondation ;
- la co-production d'un clip relatif aux exercices de crise inondation ;
- le développement d'outils d'aide à l'acquisition de bons réflexes et à la planification de crise « tsunami » ;
- l'élaboration d'un clip sur le risque de tsunami sur l'arc méditerranéen ;
- la rédaction d'un cahier technique sur le volet inondation des plans communaux de sauvegarde (PCS) ;
- l'analyse du contenu d'une sélection de PCS sur l'arc méditerranéen ;
- l'implication dans le groupe de travail national piloté par le CGEDD sur les retours d'expérience « inondations » ;
- l'implication dans la conduite du retour d'expérience faisant suite aux inondations ayant touché le département du Var en octobre 2018.

II.4.3 Orientations stratégiques définies pour l'axe III:

O.III.1. Contribuer à la montée en compétences et l'accompagnement des acteurs pour la gestion de crise « inondation »

O.III.2. Inciter à la conduite d'exercices de crise inondation

O.III.3. Développer, intégrer les enseignements et communiquer sur les démarches de retour d'expérience post-événements

II.4.4 Indicateurs pressentis

Les indicateurs pressentis pour le suivi de cet axe stratégique sont (liste non exhaustive):

- le nombre et les caractéristiques des exercices de crise réalisés ;
- le nombre annuel de personnes impliquées dans des exercices de crise ;
- le suivi quantitatif et qualitatif des documents de planification de la gestion de crise (ORSEC, PICS et PCS) ;
- le nombre d'outils d'aide aux territoires mis à disposition pour mieux faire face à une crise « inondation ».

II.5. Axe IV – Favoriser l'innovation et l'expérimentation de nouveaux outils et démarches pour améliorer la performance de la prévention des risques d'inondation

II.5.1 Les enjeux de cet axe

L'environnement technologique est devenu notre quotidien. La multiplicité des outils proposés et les mutations rapides nous imposent des rendez-vous réguliers pour identifier le champ des possibles en matière d'assistance technique à nos besoins sur la problématique spécifique des inondations. De nouvelles solutions, en matière de gestion de crise, méritent d'être explorées pour être plus performantes.

Au-delà des outils, le territoire de l'arc méditerranéen peut être un territoire expérimental pour conduire des réflexions et approches originales sur des thèmes peu travaillés jusqu'alors ou émergents en mobilisant des organismes reconnus dans le domaine de la recherche et de l'innovation (ex : IRSTEA, pôle de compétitivité « risques » ...) mais également des acteurs peu couramment impliqués dans la prévention des risques d'inondation.

II.5.2 Les actions déjà réalisées par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »

Depuis 2017, la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » a développé des actions dans le champ de l'innovation et de l'expérimentation en matière de prévention des risques d'inondation. Sont à citer :

- la co-organisation d'un Technodays Inondation avec l'Entente de Valabre ;
- la mobilisation des effets spéciaux vidéos au service de l'information préventive avec la production d'un clip d'illustration ;
- la participation et la contribution aux LumaDays d'Arles « Living with rising water » ;
- la participation au court-métrage « vivre avec l'élévation des eaux » réalisé à l'occasion des LumaDays d'Arles « Living with rising water ».

II.5.3 Orientations stratégiques définies pour l'axe IV :

O.IV.1. Contribuer au développement d'outils innovants pour la prévention des inondations

O.IV.2. Impulsion et accompagnement de démarches territoriales expérimentales sur des thèmes émergents en vue de recommandations zonales

II.5.4 Indicateurs pressentis

Les indicateurs pressentis pour le suivi de cet axe stratégique sont (liste non exhaustive):

- le nombre d'outils innovants développés ;
- le nombre de démarches expérimentales réalisées.

II.6. Axe V – Assurer une expertise, un accompagnement et un appui technique thématique auprès des acteurs du territoire pour mieux appréhender les risques d'inondation

II.6.1 Les enjeux de cet axe

Afin de répondre à des besoins d'accompagnement technique et méthodologique communs sur le territoire de l'arc méditerranéen du fait de la complexité de certains sujets (ex : caractérisation et gestion des risques de ruissellement), la mission interrégionale propose une expertise et favorise des démarches expérimentales ou exploratoires visant à aider les acteurs à mieux appréhender les risques d'inondation dans toutes ces composantes.

Elle assure par ailleurs sur certains thèmes prioritaires une production d'études spécifiques visant au partage d'expérience et à la recherche de solutions concrètes testées sur le terrain. A titre d'exemple, des demandes

spécifiques ont été formulées par les acteurs locaux (collectivités et services de l'État) afin que la mission inter-régionale produise une étude sur la gestion des risques de ruissellement et en assure une présentation. Cette expertise permettra d'alimenter les réflexions et les travaux conduits au niveau du bassin Rhône-Méditerranée et au niveau national et sera intégrée par les DREAL et les DDTM dans leur animation locale du risque inondation.

II.6.2 Les actions déjà réalisées par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »

Depuis 2017, la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » a mis en œuvre diverses actions visant à assurer une expertise, un accompagnement et un appui technique thématique auprès acteurs du territoire pour mieux appréhender les risques d'inondation. Sont à noter par exemple (liste non exhaustive) :

- la mise à jour de l'aléa « submersion marine » sur la côte rocheuse de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- la publication de recommandations issues d'une expérience de terrain pour l'utilisation des drones dans le cadre de la prévention des risques d'inondation ;
- l'étude méthodologique et expérimentale pour la caractérisation et la gestion des risques de ruissellement sur l'arc méditerranéen ;
- l'étude « risques d'inondation et tourisme » sur un territoire test ;
- la publication d'indicateurs sur les risques d'inondation rapide sur l'arc méditerranéen et leur prévention.

II.6.3 Orientations stratégiques définies pour l'axe V :

O.V.1. Animation technique interrégionale sur des thèmes prioritaires

O.V.2. Impulsion et accompagnement de démarches territoriales expérimentales thématiques en vue de recommandations zonales

II.6.4 Indicateurs pressentis

Les indicateurs pressentis pour le suivi de cet axe stratégique sont (liste non exhaustive):

- le nombre de réunions d'animation techniques ;
- le nombre d'approches expérimentales thématiques mises en œuvre.

